

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 17/046/2007 - ÉFAI

AU 253/07

Craintes pour la sécurité

3 octobre 2007

CHINE

Li Heping (h), avocat spécialisé dans la défense des droits humains

Li Heping, avocat spécialisé dans la défense des droits humains établi à Pékin, a été enlevé et agressé le 29 septembre par un groupe d'hommes non identifiés. Ces derniers l'ont frappé à coups de matraque électrique et lui ont dit qu'il risquerait d'autres attaques s'il ne quittait pas Pékin. Ils l'ont libéré au bout de huit heures environ. Amnesty International est profondément inquiète pour sa sécurité.

Le 29 septembre vers 17 h 30, une douzaine d'hommes en civil ont arrêté Li Heping dans le parking de son cabinet d'avocats. Ils lui ont placé une cagoule sur la tête, l'ont poussé dans une voiture sans immatriculation et l'ont emmené vers un lieu inconnu. Il a été enfermé dans le sous-sol d'un immeuble. Ses agresseurs l'ont mis en sous-vêtements, puis ont commencé à le frapper avec des bouteilles et des matraques électriques.

Au cours de cette attaque, ils lui auraient crié : « *Pars de Pékin, sinon on te battra à chaque fois qu'on te croisera !* » Ils l'ont également qualifié de malfaiteur et lui ont conseillé d'exercer son métier « *dans les limites acceptables* ». Ensuite, ils l'ont sommé de ne parler à personne de ce passage à tabac.

Li Heping a été jeté dans les bois d'une banlieue de Pékin vers 1 heure du matin le 30 septembre. Il est parvenu à prendre un taxi, mais en arrivant chez lui, il s'est aperçu que certains de ses effets personnels avaient été volés, notamment sa carte d'identification professionnelle. Le disque dur de son ordinateur avait été reformaté de manière à ne plus pouvoir être utilisé, et tous ses fichiers avaient été supprimés.

À la suite de cette attaque, Li Heping est couvert d'ecchymoses sur le visage, les épaules, les mains et le corps, et il a perdu beaucoup de cheveux. Il souffre également de maux de tête et d'une perte d'acuité à l'oreille gauche, et son visage a enflé.

Cet événement a eu lieu le lendemain du jour où des policiers de l'unité de protection de la sûreté nationale du bureau de la Sécurité publique de Pékin ont déclaré à Li Heping qu'il devait quitter la capitale avec sa famille pendant le 17^e congrès du Parti communiste (qui doit débuter le 15 octobre). Après son agression, l'avocat a publié un communiqué personnel décrivant son expérience. Il a rejeté catégoriquement cette demande de « *quitter Pékin* ».

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Li Heping s'est bâti une réputation en défendant des prévenus dans des affaires délicates, notamment des chrétiens arrêtés pour avoir mené des activités religieuses dans un lieu non reconnu par les autorités, des membres du mouvement spirituel interdit Fa Lun Gong, des victimes présumées d'expulsions forcées et des écrivains indépendants. Il a été l'avocat du dissident Yang Zili et du militant écologiste emprisonné Tan Kai, et a lancé des appels aux autorités en faveur de son confrère Gao Zhisheng. Ces activités lui ont valu d'être surveillé de près par la police et sa liberté de mouvement a été restreinte.

Bien qu'une place plus grande soit laissée à la société civile depuis quelques années en Chine, les militants qui abordent des sujets sensibles d'un point de vue politique ou qui tentent de rallier d'autres personnes à leur cause demeurent l'une des cibles principales de la répression. Les atteintes visant des défenseurs des

droits humains se multiplient tandis que les autorités renforcent les contrôles à l'approche de deux événements majeurs : le 17^e congrès du Parti communiste prévu en octobre et les Jeux olympiques d'août 2008. Plusieurs avocats et conseillers juridiques spécialisés dans les droits humains ont été victimes d'arrestations arbitraires et de torture ou d'autres formes de mauvais traitements. Certains ont été emprisonnés et d'autres ont été placés sous étroite surveillance policière à leur domicile. Les mesures de répression se poursuivent en dépit des promesses des autorités chinoises, qui se sont engagées à améliorer la situation des droits humains en vue des Jeux olympiques.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment que la sécurité de Li Heping soit garantie par des mesures immédiates ;
- exhortez les autorités à ouvrir une enquête impartiale et approfondie dans les plus brefs délais sur les informations selon lesquelles Li Heping a été arrêté arbitrairement, torturé et menacé par une douzaine d'hommes non identifiés, afin que tous les responsables présumés de ces actes soient traduits en justice ;
- déclarez-vous préoccupé par le fait que Li Heping a été auparavant soumis à une surveillance policière étroite et demandez la levée des restrictions pesant sur sa liberté de mouvement ;
- engagez les autorités à faire le nécessaire pour que Li Heping et les autres défenseurs des droits humains présents en Chine puissent poursuivre leurs activités pacifiques et légitimes sans crainte de voir leurs droits humains bafoués, en particulier d'être arrêtés arbitrairement, torturés ou victimes d'autres formes de mauvais traitements.

APPELS À :

Premier ministre de la République populaire de Chine :

WEN Jiabao Guojia Zongli
The State Council General Office
2 Fuyoujie, Xichengqu
Beijingshi 100017
Chine

Fax : +86 10 65961109 (via le ministère des Affaires étrangères)

Courriers électroniques : gazette@mail.gov.cn

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Premier ministre,*

Ministre de la Sécurité publique :

ZHOU Yongkang Buzhang
Gong'anbu
14 Dongchang'anjie, Dongchengqu
Beijingshi 100741
Chine

Fax : +86 10 63099216 (l'obtention des lignes de fax peut se révéler difficile ; merci de vous montrer persévérants)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

Directeur du bureau de la Sécurité publique de Pékin :

MA Zhenchuan Juzhang
Beijingshi Gong'anju
9 Qianmen Dongdajie
Dongchengqu
Beijingshi 100740
Chine

Fax : +86 10 85222320

Courriers électroniques : 110@bjgaj.gov.cn

Formule d'appel : *Dear Director, / Monsieur le Directeur,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la République populaire de Chine dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 14 NOVEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.